

COMMUNE DE BEAUMONT-MONTEUX

SEANCE DU 23 septembre 2019 à 19h00

Affichage et convocations : 18 septembre 2019

Etaient présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Marie-Christine GRIMAUD, Nathalie LARGERON, Michel MONNERON, Emeline THIEVENT, Jean ABRIAL, Marie-Chantal BLACHE, Jacques BREYTON, Nathalie BANCHET, Claudine WASSILIEFF.

Absents : Luc TARDY (excusé), Claude FELIX.

Bon pour pouvoir : Luc TARDY à Michel BANC

M. Michel MONNERON a été élu secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal du 22 juillet 2019

Voirie - Appellation de la voie interne du lotissement Le Clos Aristide

Monsieur le Maire rappelle le permis d'aménager délivré le 28 mai 2018, relatif à la réalisation d'un lotissement, situé route du Vercors, dénommé « Le Clos Aristide ».

Dans un souci de simplicité, il est proposé à l'assemblée délibérante de dénommer la voie interne au lotissement « Le Clos Aristide ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle dénomination, et charge Monsieur le Maire d'informer les différents services et organismes concernés par cette modification.

Arrivée de Mme Claudine WASSILIEFF

SDED - Actualisation des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 16 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

Cette révision, s'appuyant sur la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Monsieur le Maire présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED :

1-Adaptation de l'article 2 « Objet » des statuts du SDED concernant la partie des compétences optionnelles :

-Adaptation pour l'éclairage public

-Création de la compétence efficacité énergétique

2-Adaptation de l'article 5 « Fonctionnement » des statuts du SDED concernant la constitution de trois groupes électoraux.

Conformément à l'article L.5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision sera réputée favorable. La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme ainsi présentés,

-autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux : Demande de subvention auprès du Département de la Drôme

Monsieur le Maire rappelle le constat émis le 11 février dernier par le conseil municipal, à savoir d'une part que le restaurant scolaire dispose de bâtiments aujourd'hui inadaptés aux évolutions réglementaires, et d'autre part que les garages municipaux nécessitent d'être agrandis afin de permettre aux services techniques un rangement et un travail plus efficient. Par conséquent, compte tenu de cette situation, le conseil municipal décidait de réhabiliter le restaurant scolaire, et d'agrandir les garages municipaux dans la continuité du bâti actuel. Depuis, une consultation de maîtrise d'œuvre a été menée à son terme, le maître d'œuvre ayant été choisi. L'équipe de Florent PATOIS, architecte DPLG, a été retenue pour accompagner la commune dans la

réalisation de ce projet. Monsieur le Maire explique aussi que ce projet, financièrement important pour Beaumont-Monteux, puisque le montant estimatif de ce projet s'élèverait à environ 803 975 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre + études et missions diverses), peut en partie être subventionné par le Département de la Drôme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- sollicite une subvention auprès du Département de la Drôme au meilleur taux auquel peut prétendre la commune.
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Loisirs - Réaménagement d'une aire de jeux pour enfants, passage des Bayards -Demande de fonds de concours d'investissement à la communauté d'agglomération Arche Agglo

L'amélioration du cadre de vie et le maintien d'équipements de loisirs de qualité est une préoccupation constante de la municipalité. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commission « vie du village » travaille sur un projet de réaménagement de l'aire de jeux pour enfants, situé passage des Bayards. Il précise encore que la société STADIA a été retenue, en qualité de maître d'œuvre, pour accompagner la commune dans la réalisation de ce projet. Cet aménagement, financièrement important pour Beaumont-Monteux (montant estimé net de 108 931 € HT), peut en partie être réalisé grâce au fonds de concours octroyé par la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- décide de solliciter de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo le versement d'un fonds de concours de 17 244 €, au titre de l'année 2019, pour la réalisation des travaux nécessaires. Le coût net supporté par le budget de la commune, subventions déduites, pour ces travaux serait de 35 861 € HT minimum.
- précise que le fonds de concours sera imputé au compte 13251 du budget principal de la commune
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Loisirs - Réaménagement d'une aire de jeux pour enfants - Demande de subvention auprès du Département et de la Région

Monsieur le Maire rappelle que l'amélioration du cadre de vie et le maintien d'équipements de loisirs de qualité est une préoccupation constante de la municipalité. Il rappelle aussi que la commission « vie du village » travaille sur un projet de réaménagement de l'aire de jeux pour enfants, situé passage des Bayards. Il précise encore que la société STADIA a été retenue, en qualité de maître d'œuvre, pour accompagner la commune dans la réalisation de ce projet. Cet aménagement, financièrement important pour Beaumont-Monteux, peut en partie être subventionné par le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dispositif Ruralité). Le montant HT de cette opération est estimé à 108 931 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- sollicite une subvention auprès du Département de la Drôme au meilleur taux auquel peut prétendre la commune.
- sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Dispositif Ruralité, au meilleur taux auquel peut prétendre la commune.
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

Associations - Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers Le Châtelard

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'amicale des sapeurs-pompiers Le Châtelard. Cette subvention doit permettre d'aider au financement de la manifestation liée à la passation de Commandement du Centre d'Incendie et de Secours le samedi 19 octobre 2019. Il est précisé que le SDIS de la Drôme participera à hauteur de 350 €. Les communes de Châteauneuf sur Isère ainsi que Chanos-Curson sont également sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'amicale des sapeurs-pompiers une subvention exceptionnelle de 350 Euros.

Cette somme sera prélevée sur les crédits de l'article 6574.

Associations - Subvention exceptionnelle à l'association L'Atelier des Mélodies

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la demande de subvention exceptionnelle déposée par la nouvelle association L'Atelier des Mélodies. Cette subvention doit permettre d'aider au financement des activités d'enseignement musical pour l'année scolaire 2019-2020. En effet, le budget prévisionnel établi par l'association présente un déficit de 6 020 €, somme nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Atelier des Mélodies une subvention exceptionnelle de 6 020 euros.

Cette somme sera prélevée sur les crédits de l'article 6574.

Divers : Communication du rapport de synthèse Assainissement communal 2018

Le rapport de synthèse Assainissement communal 2018 a été présenté.

Séance clôturée à 20h15